

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60245-2

1994

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1997-09

Amendement 1

**Conducteurs et câbles isolés au caoutchouc –
Tension assignée au plus égale à 450/750 V –**

**Partie 2:
Méthodes d'essais**

Amendment 1

**Rubber insulated cables –
Rated voltages up to and including 450/750 V –**

**Part 2:
Tests methods**

© IEC 1997 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 20B: Câbles de basse tension, du comité d'études 20 de la CEI: Câbles électriques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
20B/248/FDIS	20B/253/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 20

3.1 Essai de flexions alternées

Remplacer le texte existant par ce qui suit:

3.1.1 Généralités

Les prescriptions sont données en 5.6.3.1 de la CEI 60245-1.

Cet essai ne s'applique ni aux câbles souples ayant des conducteurs dont la section nominale est supérieure à 4 mm², ni aux câbles souples ayant plus de 18 conducteurs disposés en plus de deux couches concentriques.

3.1.2 Dispositif d'essai

L'essai doit être effectué au moyen de l'appareil représenté à la figure 1. Cet appareil est constitué d'un chariot C, d'un système de commande du chariot et de quatre poulies pour chaque échantillon de câble à essayer. Le chariot C porte deux poulies A et B, qui ont un diamètre identique. Les deux poulies fixes, aux extrémités de l'appareil, peuvent avoir un diamètre différent de celui des poulies A et B, mais les quatre poulies doivent être disposées de façon que le câble soit horizontal entre elles. Le chariot effectue des cycles (mouvements de va-et-vient) sur une distance de 1 m avec une vitesse approximativement constante de 0,33 m/s entre chaque changement de direction du mouvement.

Les poulies doivent être faites de métal et doivent avoir une gorge semi-circulaire pour l'essai des câbles ronds et une gorge plate pour celui des câbles méplats. Les colliers de butée D doivent être fixés de façon qu'une traction soit en tout temps exercée par la masse de laquelle le chariot s'éloigne. La distance d'un collier de butée à son support, alors que l'autre collier reste sur son support, doit être au maximum de 5 cm.

Le système de commande doit être tel que le chariot tourne en douceur et sans secousse lorsqu'il change de direction.